



MUNICIPALITÉ DE PRANGINS

AU CONSEIL COMMUNAL
DE PRANGINS

Préavis No 16/95

Concerne : Demande d'un crédit d'étude de Fr. 25'000.-- pour faire le relevé de l'état des lieux de l'immeuble "Fischer" situé sur la parcelle No 216 et une étude de faisabilité.

Municipal responsable : M. Heinrich SCHWEGLER, municipal.

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

Lors de la séance du Conseil communal du 4 avril 1995, les conseillers ont débattu de l'affectation future de certaines propriétés communales. Pour l'immeuble "Fischer" bordant la Place du village, situé sur la parcelle No 216, quelques suggestions ont été faites par plusieurs conseillers. Aucune de ces propositions ne nous permet de trouver une solution concrète pour ce bâtiment. Pour mémoire, la parcelle No 216 se trouve en zone de village et a une surface de 354 m². Le bâtiment, acquis par la Commune en 1978 pour un montant d'environ Fr. 300'000.--, a une surface de 171 m² et il est à l'inventaire des monuments historiques (classe 3). Son état général d'entretien nécessite une réfection générale qui devrait être entreprise dans un avenir pas trop lointain.

Récemment, la Paroisse protestante de Nyon-Prangins-Crans-Eysins s'est approchée de la Municipalité pour lui faire part de son intérêt pour cet immeuble. La Paroisse souhaite disposer à Prangins d'un appartement et de quelques locaux. L'immeuble "Fischer", situé à côté du Temple, serait l'endroit idéal pour la création de ce genre de locaux. Comme déjà mentionné dans le préavis d'intention, plusieurs hypothèses sont envisageables

pour cette propriété : mise à disposition en droit de superficie, vente, transformation à nos frais et location des surfaces. Quelle que soit la variante choisie, il est indispensable, avant de transformer le bâtiment, d'effectuer un relevé de l'état des lieux, de même qu'une étude de faisabilité permettant de connaître le coût de la réfection de cette maison.

Bien que le montant sollicité soit dans la compétence de la Municipalité, celle-ci vous soumet néanmoins cette demande de crédit, compte tenu de la nature de l'objet.

2. PROPOSITION

Nous vous proposons de mandater le Bureau d'architectes A. CORNAZ pour effectuer le relevé de l'état des lieux et d'entreprendre une étude de faisabilité qui comprend :

- analyse et recherche du parti
- établissement d'un avant-projet
- estimation sommaire du coût des travaux
- rapport sur faisabilité

Selon l'offre du Bureau A. CORNAZ, datée du 8 février 1995, le montant d'une telle étude est estimé à Fr. 25'000.--.

3. CONCLUSIONS

Au vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Prangins

vu le préavis municipal No 16/95 concernant une demande de crédit d'étude de Fr. 25'000.-- pour faire le relevé de l'état des lieux de l'immeuble "Fischer", situé sur la parcelle No 216 et une étude de faisabilité,

lu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

Décide

- 1) d'adopter le préavis No 16/95 concernant une demande de crédit d'étude de Fr. 25'000.-- pour faire le relevé de l'état des lieux de l'immeuble "Fischer", situé sur la parcelle No 216 et une étude de faisabilité,
- 2) de financer cette opération au moyen des comptes de trésorerie,
- 3) de prévoir l'amortissement de cette somme à fin 1996,
- 4) d'autoriser la Municipalité à mandater le Bureau d'architectes A. CORNAZ pour l'élaboration de cette étude.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 3 juillet 1995, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic


A. Tschumy



Le secrétaire


A. Badel